

Mardi 21 septembre 2010

Communiqué de presse de la CPU à propos du CNESER du 20 septembre 2010

Après avoir pris connaissance du communiqué des 4 présidents des universités de Lorraine, la CPU attend du CNESER qu'il réaffirme l'impérieuse nécessité de permettre aux instances démocratiques des universités de se prononcer sereinement sur leurs projets de fusion, dans le cadre des libertés et des responsabilités qui leur sont conférées par la loi.

Pour ce qui concerne les avis sur l'évolution du paysage universitaire que, le moment venu, le CNESER sera amené à exprimer, la CPU rappelle que ses positions ont constamment été, et seront, de garantir le libre accès de tous à l'entrée de l'université. Elle rappelle, en outre, que le montant des droits d'inscription pour les diplômes nationaux, (licences, masters, DUT ...) est indépendant de la nature des établissements qui les délivrent et sont fixés par l'Etat.

La CPU est attentive à l'aménagement équilibré du système universitaire français : les actuelles démarches de rapprochement, voire de fusion d'établissements, s'inscrivent dans une volonté globale d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'écoute des attentes des différents acteurs.

Ce communiqué sera annexé au procès verbal du CNESER du 20 septembre 2010